

CONSEILS DE SAISON PARU DANS L'AGRI DU 3 AVRIL 2009

LA SITUATION DANS LE VIGNOBLE ROMAND : DEBOURREMENT ET TRAITEMENTS A LA VIGNE

Les pleurs sont maintenant observés dans toutes les parcelles du vignoble romand.

Détermination du stade phénologique

L'évolution des bourgeons n'est jamais uniforme sur l'ensemble d'une parcelle ni même sur un cep. Raison pour laquelle la détermination du stade phénologique moyen se fait en considérant le stade le plus fréquemment observé sur une parcelle.

Traitements de débourrement

Les traitements de pré-débourrement ne seront justifiés qu'en cas de forte attaque d'excoriose, d'acariose ou d'érinose la saison passée ou sur la base d'un contrôle sur la parcelle peu avant et lors du débourrement.

Les produits à base d'huiles minérales ou végétales n'agissent que par des températures douces (supérieures à 12°C). Il s'agit également de bien mouiller la totalité du cep pour obtenir une bonne efficacité.

Excoriose: ce champignon a une sporulation très précoce. Les spores qui sont à l'origine des infections sont entraînées par le ruissellement de la pluie. De ce fait, leur dissémination est d'étendue très limitée et c'est pour cette raison que l'excoriose est une maladie à foyers. Le traitement aura comme objectif de prévenir les nouvelles infections. Il sera appliqué avant la pluie et sera répété si les conditions météorologiques sont favorables au parasite (humidité et températures fraîches). Le choix des fongicides doit être fait selon l'index phytosanitaire. Le soufre mouillable, homologué contre l'excoriose, a aussi une bonne efficacité contre l'acariose lorsqu'il est utilisé à 16 kg/ha.

Acariose et érinose: dans les parcelles ayant présenté des symptômes l'an dernier, nous recommandons d'effectuer un traitement préventif, durant les stades C - D, avec un produit à base d'huile. Les jeunes vignes (2e et 3e feuilles) sont particulièrement sensibles à ce ravageur. Les attaques d'érinose n'ont pas d'incidence directe sur la qualité de la récolte et ne nécessitent qu'exceptionnellement des interventions chimiques.

Boarmie et noctuelles: ces ravageurs peuvent provoquer des dégâts conséquents selon les secteurs, mais les surfaces touchées sont en général peu importantes.

Nous recommandons de ne traiter qu'à partir de 3% de bourgeons rongés comptabilisés sur des séries de 10 ceps consécutifs. Dans la plupart des cas, les traitements se limitent aux endroits habituellement concernés par ces ravageurs, c'est-à-dire les treilles, pieds de murs

et bords de parcelles. Il est généralement inutile de traiter la totalité de la parcelle. Les produits à base de régulateurs de croissance ont une bonne efficacité et sont moins dépendants des températures que ceux à base d'huile.

Lutte par confusion

Les diffuseurs pour la lutte par confusion contre les vers de la grappe peuvent être posés dès maintenant, mais dans tous les cas avant le début des premiers vols de papillons (donc au plus tard à mi-avril). Les diffuseurs actuels ont une durée d'efficacité assez longue qui permet de les poser tôt en saison.

Produits à base de carbendazime

Suite à l'interdiction du carbendazime dans l'Union européenne pour des raisons de toxicologie humaine et à une procédure de retrait en cours en Suisse, l'utilisation de produits contenant cette matière active n'est plus autorisée, avec effet immédiat pour le certificat Vitiswiss. Pour les PER, l'usage reste possible dans les limites des autorisations encore en vigueur.

Les spécialités commerciales concernées sont les suivantes: Ramag C, Sumico.

Ce conseil de saison est rédigé par ProConseil et les stations et services viticoles romands.